
La loi PACTE : les commissaires aux comptes inquiets

Commissaires aux comptes : La sécurité financière sacrifiée

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Saint-Denis (CRCC) est l'instance représentative de la profession des commissaires aux comptes à La Réunion. Elle fédère plus de 120 commissaires aux comptes.

Spécialistes du contrôle de la sincérité et de la régularité des comptes, les commissaires aux comptes certifient chaque année à La Réunion, les comptes de plus de 1 800 entités, qui font appel ou non à un expert-comptable.

Le commissaire aux comptes est un auditeur légal. C'est un professionnel indépendant qui contribue à la qualité et à la transparence de l'information financière et comptable émise par les entités contrôlées. En auditant les comptes de l'entreprise, c'est un tiers de confiance qui œuvre au service de l'intérêt général des marchés et de l'économie dans son ensemble.

La profession est aujourd'hui gravement menacée par le projet de loi PACTE, dont les prémices seront dévoilées prochainement par le gouvernement. En effet, ce projet de loi propose, à ce stade, d'aligner les seuils français au niveau de la législation européenne, soit 8 millions de chiffre d'affaires, 4 millions de total bilan, et plus de 50 salariés. Les sociétés dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 million et 8 millions ne seraient donc plus concernées par l'obligation d'un commissaire aux comptes. A La Réunion, 1 000 sociétés commerciales seraient privées de l'accompagnement d'un commissaire aux comptes.

Le gouvernement s'engage dans cette voie au motif que les seuils d'audit, qui ont pourtant depuis 30 ans protégé le tissu économique réunionnais et contribué à son financement, ne sont pas conformes à une volonté bruxelloise ou allemande.

La Réunion n'est pas l'Allemagne et notre économie ne lui ressemble en rien. Notre tissu est constitué de PME qui irriguent l'économie et l'emploi sur notre territoire. Notre exception économique réunionnaise a besoin de relations sécurisées.

Ce relèvement des seuils n'a pas manqué de faire réagir la profession. Les commissaires aux comptes, par nature et obligation discrets, rompent aujourd'hui le silence et se mobilisent contre ce projet de loi PACTE. Ils ne veulent pas être victimes d'une fausse « bonne idée » qui voudrait que l'on échange sécurité contre simplification administrative. Les impacts engendrés par la hausse de ces seuils sur le territoire seraient dramatiques : des licenciements inévitables dus à une perte de plus de 70% des mandats, des emplois non assurés pour la centaine d'étudiants réunionnais suivant un cursus de l'audit et surtout une perte d'accompagnement stratégique pour les petites entreprises commerciales représentant la majorité du tissu économique à La Réunion. Priver l'économie d'un tiers de confiance qui certifie l'information financière nécessaire aux tiers utilisateurs des comptes est un non-sens économique.